

« SALAIRES MINI CONVENTIONNELS »

FO prend ses responsabilités et signe !

La troisième réunion qui s'est tenue en visio le 31 août dernier sur la revalorisation des salaires conventionnels notamment l'évolution du SMIC, celle-ci faisant suite à celle de janvier et mai sur le même thème, s'est soldée par un consensus acceptable pour notre organisation syndicale.

Du niveau 1 (pour le collège ouvriers/employés), le patronat nous a proposé un pied de grille à 1694 euros soit plus 33 euros par rapport à la grille de mai avec application au 1^{er} août. Notre revendication initiale était de 1700 euros, soit très proche de ce qui nous est proposée.

Ce montant de 33 euros voire légèrement plus, est répercuté jusqu'au (niveau 4/échelon 3) dans le même collège. Pour le collège techniciens/agents de maîtrise niveaux 5 et 6, cela varie de 36 à 46 euros d'augmentation. Quant au collège cadres et ingénieurs, le delta entre la grille de mai et celle applicable en août, les montants d'augmentation vont de 46 à plus 88 euros. Notons que le pourcentage d'augmentation sur l'ensemble de la grille est en moyenne de plus 2,7%, ce qui évite un tassement de la grille.

Certes, Force Ouvrière aurait souhaité un coup de pouce supplémentaire mais notre non-signature, aurait pu avoir comme conséquence de voir une grille salariale non étendue, pénalisant ainsi bon nombre de salariés de cette branche dont les salaires flirtent souvent avec les mini conventionnels.

Il va de soi que la politique pratiquée actuellement par la chambre patronale pour faire vivre la grille salariale de la convention des industries textile devra se poursuivre dans le temps, sachant que nous aurons prochainement un nouveau rendez-vous dans le cadre de l'évolution du SMIC. Bien entendu et comme à l'accoutumée, une circulaire vous parviendra avec le résultat de la prochaine négociation. Négociation que nous souhaitons en présentiel.



Barème des salaires minima mensuels au 1^{er} août 2022
Rémunérations minimales brutes garanties calculées sur une base de 152,25 heures
(pour un horaire de 35 heures par semaine)

Niveau 1	1694 €
Niveau 2 . Echelon 1 : . Echelon 2 : . Echelon 3 :	1 697 € 1 702 € 1 708 €
Niveau 3 . Echelon 1 : . Echelon 2 : . Echelon 3 :	1 709 € 1 713 € 1 724 €
Niveau 4 . Echelon 1 : . Echelon 2 : . Echelon 3 :	1 726 € 1 783 € 1 858 €
Niveau 5 . Echelon 1 : . Echelon 2 : . Echelon 3 :	1 864 € 1 913 € 2 048 €
Niveau 6 . Echelon 1 : . Echelon 2 : . Echelon 3 :	2 058 € 2 161 € 2 335 €
Position I : . Echelon 1 : . Echelon 2 :	2 340 € 2 610 €
Position II :	3 161 €
Position III :	3 836 €
Position IV :	4 511 €

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90

Email : secretariat@fedechimie-fo.fr - <http://www.fedechimie-fo.fr>